

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Date: 27.05.2021
 Lieu: Aula de l'école primaire de Morat, Längmatt 4, 3280 Morat
 Début: 20h00 Fin: 20h45

Délégués présents: Selon la liste de présence: 9 délégués
 Total des voix: 35 voix
 Majorité simple: 18 voix

Comité: Baeriswyl Gerda, Galmiz
 Erhart Ralph, Mont-Vully
 Mauron Thierry, Courgevaux
 Laubscher Rolf, Greng
 Sahli Thomas, Münchenwiler
 Schneider Schüttel Ursula, Morat
 Weisskopf Patrick, Montilier

Employés: Huser Heinz, Cordast

Excusés: Bula Lukas, Chiètres
 Kaltenrieder Markus, Chiètres
 Kummer Christof, Fiduciaire Le Lac (caissier)
 Kopp Peter, comité, Meyriez

Présidence: Hug Markus, président, Montilier

Procès-verbal: Sommer Silvia, secrétaire, Morat

Markus Hug, président, souhaite la bienvenue aux participants de cette assemblée des délégués.

Aucune objection n'étant formulée à la convocation et à l'ordre du jour et le président ouvre l'assemblée des délégués officiellement. Rolf Laubscher, Greng, est proposé comme scrutatrice de l'assemblée. Les délégués sont d'accord avec cette désignation.

TRACTANDA**1) Révision des statuts - Approbation**

En même temps que l'invitation du 11.05.2021, les délégués ont reçu le message et les statuts en mode correction, en version papier. Les statuts modifiés ont également été envoyés le 11.05.2021 par courriel aux communes membres.

Markus Hug présente la révision des statuts et explique les principales modifications:

La loi du 22.03.2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6), en vigueur depuis le 01.01.2021, prévoit notamment l'application du modèle comptable harmonisé (MCH2). MCH2 vise une meilleure harmonisation de l'ensemble des comptabilités de la Confédération, des cantons et des communes. Son introduction constitue un pas supplémentaire vers l'intégration, dans les collectivités publiques, de principes de gestion provenant de l'économie privée.

Les collectivités publiques locales sont également tenues d'introduire MCH2. L'application de ce modèle nécessite, outre l'élaboration d'un règlement financier, la constitution d'une commission financière, ce qui présuppose différentes adaptations des statuts de l'Association.

L'entrée en vigueur des statuts révisés de l'Association de la STEP de la région de Morat est prévue au 01.01.2022.

Révision totale des statuts de l'Association de la STEP de la région de Morat

Les articles suivants des statuts doivent être introduits ou complétés en raison du passage à MCH2:

- **Article 8 / Organes de l'Association** (complément)
- **Article 15 / Attributions** (complément)
- **Article 18 alinéas 1 et 2 / Commission financière** (nouvel article)
- **Article 19 / Désignation** (complément)

- **Adaptation de la numérotation**

L'ajout d'un nouvel article et de plusieurs alinéas entraîne une mise à jour de la numérotation. De ce fait, sur le plan formel, il s'agit d'une révision totale des statuts; les dispositions finales (articles 39 et 40) doivent dès lors être adaptées en conséquence.

L'Association de la STEP a profité de l'occasion pour procéder à d'autres adaptations des statuts, qui s'avèrent nécessaires mais ne sont pas en lien direct avec le passage à MCH2:

- **Article 4 alinéa 1 / Communes membres**

Mise à jour de la liste des communes membres suite à diverses fusions (fusion des communes de Galmiz, Gempenach et Clavaleyres avec la commune de Morat au 01.01.2022). Les statuts doivent correspondre à la situation qui sera effective et légale à la date de leur entrée en vigueur, c'est-à-dire au 01.01.2022, ce qui signifie que la commune de Galmiz doit plus figurer sur la liste.

- **Article 10 alinéa 1 / Composition**

Suite à des fusions de communes, il peut arriver qu'une commune se retrouve raccordée à différentes stations d'épuration des eaux usées. Pour pouvoir tenir compte de ce genre de situation dans le calcul du nombre de voix des délégués, on ne prendra en considération à l'avenir que le nombre d'habitants vivant dans les localités dont les eaux usées sont effectivement acheminées vers la STEP de Montilier.

Les périmètres fonctionnels sont désormais recensés à l'annexe 2 des statuts. La liste devra être réexaminée au début de chaque législature.

- **Article 10 alinéa 2 / Composition**

L'annulation de la limitation à cinq du nombre de voix par délégué-e.

- **Article 39 / Abrogation et Article 40 / Entrée en vigueur**

Adaptation des dispositions finales, nécessaire puisqu'il s'agit d'une révision totale des statuts.

- **Article 41 / Disposition transitoire relative à l'article 10 alinéa 1**

La révision des statuts doit entrer en vigueur au 01.01.2022. En raison de la nouvelle période de législature (2021-2026), il fallait déjà examiner la répartition des voix des délégués pour la présente assemblée sur la base des nouveaux statuts en vigueur au 01.01.2022. C'est ce que permet précisément la disposition transitoire; il ne sera pas nécessaire de procéder à un nouveau contrôle au 01.01.2022. On a aussi déjà tenu compte des fusions de communes qui interviendront à cette date.

- **Article 42 / Disposition transitoire relative à l'article 10 alinéa 2**

Les statuts révisés doivent entrer en vigueur au 01.01.2022. Afin de pouvoir supprimer la limitation du nombre de voix à cinq par délégué-e dès le début de la période de législature 2021-2026, l'article 10 alinéa 2 entre en vigueur pour la présente assemblée des délégués.

- **Adaptations législatives**

Diverses adaptations à des dispositions légales fribourgeoises modifiées entretemps (par ex. renvois à des ordonnances cantonales).

Il n'y a pas de questions et Markus Hug procède au vote.

Vote: Révision totale des statuts

Les délégués approuvent à l'unanimité la révision totale des statuts de la STEP de la région de Morat.

2) Procès-verbal de l'assemblée des délégués avec votation par voie de circulation du 27 novembre 2020 - Approbation

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3) Rapport annuel 2020 du président et du chef d'exploitation - Approbation

Les délégués ont reçu par écrit le rapport annuel 2020.

Le rapport annuel ne donne lieu à aucune question ni remarque.

Vote sur le rapport annuel 2020

Les délégués acceptent à l'unanimité le rapport annuel 2020 du président et du chef d'exploitation.

4) Boucllement des comptes 2020

Les délégués ont reçu en version papier les documents sur les comptes annuels 2020 (intégrés dans le rapport annuel) ainsi que le commentaire.
Markus Hug présente les comptes annuels.

4.1 Crédit complémentaire

Compte 31449 Arrêt du standard de téléphonie mobile 2G

Crédit cadre 2020: CHF 10'000.00

Décompte final

Rittmeyer AG / Total (hors TVA) CHF 12'923.40

Crédit complémentaire:

Dépassement du budget 2020 CHF 2'923.40

4.2 Comptes de fonctionnement

Parmi les comptes de fonctionnement, les comptes suivants font l'objet de commentaires écrits ou d'explications orales:

• Compte 43900 Divers revenus

Eau CFF pour le refroidissement / chauffage CHF 4'000.00

STEP Seeland Sud, participation aux frais CHF 3'237.50

Remboursement taxe CO₂ CHF 236.90

Total CHF 7'474.40

• Compte 45205 Remboursement aux communes

Remboursement aux communes selon la clé de répartition des coûts 2018-2019-2020.

Ce compte clôture sur un résultat amélioré de CHF 126'287.14 par rapport au budget.

• Compte 30107 Salaire d'administration et compte 30303 assurance sociale administration

Les modifications du budget ont été prises en compte pour le budget 2021.

• Compte 30305 Prêt des ressources humaines à la STEP Seeland Sud

Part du salaire du secrétariat: CHF 16'761.06

• Compte 30108 Rémunérations pour l'exploitation

Pas de paiement du salaire à Roger Kummli en décembre (démission pour fin novembre 2020).

• Compte 30901 Frais de formation

- Roger Kummli a interrompu sa formation VSA

- Différentes formations n'ont pas pu être suivies compte tenu de la pandémie de Coronavirus

• Compte 30902 Remboursement frais de formation

Sur la base de l'accord contractuel, Roger Kummli a remboursé un montant de CHF 9'000.00 sur ses frais de formation.

• Compte 31100 Acquisitions mobiliers, outils et appareils

- Remplacement non prévu du nettoyeur à haute pression

- Remplacement non prévu d'outils particuliers pour l'inspection de la conduite du lac

• Compte 31209 Achats d'électricité

L'augmentation de consommation est à mettre en lien avec celle des charges à traiter (correction du budget 2022).

• Compte 31334 Achats de matériel pour l'exploitation, l'entretien et le nettoyage

La pandémie de COVID-19 a induit des surcoûts relatifs aux produits de nettoyage et de désinfection.

• Compte 31335 Laboratoire

Le photomètre utilisé pour les analyses était en réparation depuis plus d'une demi année. Durant cette période, des consommables et réactifs ont dû être achetés pour l'ancienne méthode, ce qui a conduit à des surcoûts au niveau des produits chimiques

• Compte 31400 Entretien et réparations des bâtiments

L'assainissement de la toiture de la station de pompage de Mont-Vully a été réalisé par le personnel d'exploitation de la STEP.

• Compte 31450 Matériel pour prestations de tiers

Le matériel acheté pour les prestations de tiers figurera désormais dans ce compte.

Suite à une question, il est précisé que ces coûts sont refacturés, mais qu'ils doivent être indiqués séparément dans les comptes pour des raisons de transparence.

• Compte 31462 Traitement et élimination des boues

Aucune eau de compost n'a été prise en charge en 2020 car les valeurs limites définies dans le contrat n'ont plus été respectées. Ceci a permis de meilleurs rendements au

niveau de la dégradation de la matière organique dans les deux digesteurs, et par conséquent aussi sur les quantités de boues transportées. La quantité de boues amenées à Laupen a baissé.

- **Compte 31500 Entretien et réparations des machines et installations**

Il n'y a plus de travaux de maintien de la valeur sur la STEP depuis un certain temps déjà. Cela provoque des pannes imprévues des machines et des installations, qui entraînent à leur tour des coûts de réparation substantiels.

Le compte suivant du bilan fait l'objet de commentaires par oral:

- **Compte 10205 Valiant - Somme de rachat STEP Région de Chiètres**

Solde du compte: CHF 3'256'961.47

Comme le permis de construire pour le projet de STEP Seeland Sud n'a pas encore été octroyé, on attend toujours avant de procéder au remboursement de leurs parts respectives aux communes membres.

La question est posée de savoir si, vu le montant concerné, des intérêts négatifs sont exigés par la Banque Valiant. Markus Hug explique que c'est bien le cas; on examine actuellement la possibilité de répartir cette somme sur différentes banques afin d'éviter le paiement d'intérêts négatifs.

Il n'y a plus de questions concernant les comptes de fonctionnement et le bilan.

4.3 Comptes d'investissement

Le commentaire écrit par Heinz Huser explique les comptes suivants:

- **Compte 66212 Remboursement aux communes**

Remboursement aux communes selon la clé de répartition des coûts 2018-2019-2020.

- **Compte 31429 Assainissement des canalisations**

Crédit cadre 2020: CHF 140'000.00

Décompte final (hors TVA): CHF 112'821.75

Différence (en moins): CHF 27'178.25

- **Compte 31448 Analyseur du COT: module pour l'azote**

Crédit cadre 2020: CHF 11'000.00

Décompte final (hors TVA): CHF 9'400.00

Différence (en moins): CHF 1'600.00

- **Compte 31449 Arrêt du standard de téléphonie mobile 2G**

Voir point 4.1. Crédit complémentaire

- **Compte 31450 Mise à jour du système d'exploitation informatique**

Crédit cadre 2020: CHF 10'000.00

Les travaux sont encore en cours et seront terminés courant 2021.

Il n'y a pas de questions sur les comptes d'investissements 2020.

4.4 Rapport de révision 2020

Les délégués ont reçu par écrit le rapport de révision (daté le 12.02.2021 et qui est intégré dans le rapport annuel).

Les comptes ont été révisés par l'entreprise ROD Treuhand SA à Urtenen-Schönbühl. Dans son rapport l'entreprise ROD Treuhand SA explique que les comptes sont tenus correctement et de manière conforme et il propose d'approuver les comptes.

4.5. Approbations du crédit complémentaire, des boucllements des comptes de fonctionnement et d'investissement

Markus Hug passe au vote.

Vote: Crédit complémentaire 2020 - Compte 31449 / Arrêt du standard de téléphonie mobile 2G

Les délégués approuvent à l'unanimité le crédit complémentaire 2020 - compte 31449 / Arrêt du standard de téléphonie mobile 2G d'un montant total de CHF 2'923.40.

Vote: Comptes de fonctionnement 2020

Le boucllement des comptes de fonctionnement est approuvé à l'unanimité des délégués.

Vote: Comptes d'investissement 2020

Le boucllement des comptes d'investissement 2020 est approuvé à l'unanimité des délégués.

De même, les délégués prennent acte du rapport de révision. Les comptes 2020 sont ainsi approuvés et la décharge est accordée au comité ainsi qu'au responsable de la comptabilité.

5) Élections

La liste des candidats a été transmise par courriel aux communes membres le 21.05.2021. Markus Hug procède aux différentes élections.

5.1. Président/e de l'assemblée des délégués et du comité

Proposition: Markus Hug, Muntelier

Élection: Président/e de l'assemblée des délégués et du comité

Markus Hug est élu à l'unanimité par acclamation.

Markus Hug remercie l'assemblée pour sa confiance.

5.2. Vice-président/e de l'assemblée des délégués

Proposition: Thierry Mauron, Courgevax

Élection: Vice-président/e de l'assemblée des délégués

Thierry Mauron est élu à l'unanimité par acclamation.

5.3. Secrétaire de l'assemblée des délégués

Proposition de réélection: Silvia Sommer

Élection: Secrétaire de l'assemblée des délégués

Silvia Sommer est élue à l'unanimité par acclamation.

5.4. Membres du comité

Les communes membres ont proposé par écrit les candidatures suivantes de membres de leurs conseils communaux:

<u>Commune</u>	<u>Proposition</u>
Courgevax	Thierry Mauron
Galmiz	Gerda Baeriswyl
Gren	Rolf Laubscher
Meyriez	Peter Kopp
Mont-Vully	Ralph Erhart
Münchenwiler	Thomas Sahli
Montilier	Patrick Weisskopf
Morat	Ursula Schneider Schüttel

Élections: Membres du comité

La proposition de composition du comité est approuvée en bloc et par acclamation.

5.5. Membres de la commission financière

Propositions:

- Alfred Rentsch, Courgevax
- Michael Schick, Mont-Vully

Selon les statuts, la commission financière doit être composée de trois membres. Malgré un appel aux communes membres, un siège est resté vacant. Cependant, la commission financière sera quand même instituée, afin qu'elle puisse déjà commencer ses travaux. Une candidature supplémentaire devra dès lors être trouvée pour l'assemblée des délégués de novembre 2021. Normalement, les membres de la commission financière devraient être des délégués, mais comme cette condition était difficile à remplir, on y renoncera pour l'élection du troisième membre.

Elections: Membres de la commission financière

Les personnes proposées sont élues à l'unanimité.

6) Orientations

6.1 Frais de réparation en hausse

Les responsables de l'exploitation informent que les frais de réparation sont en augmentation constante pour l'exploitation courante de la STEP.

Il y a eu notamment une panne importante, celle de la pompe à vis dans la station de relevage pour l'entrée des eaux usées. Il s'agit de la pompe pour laquelle on avait envisagé un préfinancement de la part de la STEP Seeland Sud. Ce projet n'a cependant pas pu être réalisé. Une solution provisoire a pu être mise en place avec beaucoup d'efforts, et, grâce à de bonnes relations dans le monde professionnel, une pompe de rechange a pu être fournie en urgence. L'assurance a pris en charge la plus grande partie des coûts.

Les infrastructures vieillissantes tombent souvent en panne, ce qui provoque des coûts de réparation substantiels. De plus, il est difficile actuellement de se procurer le matériel nécessaire.

6.2 Engagement d'un agent d'exploitation

Suite à la mise au concours d'un poste d'agent d'exploitation, une personne compétente a pu être engagée. Ce nouveau collaborateur de la STEP prendra ses fonctions en septembre 2021.

7) Divers

7.1 Prise de congé

Du fait qu'il n'y a pas eu d'assemblées de délégués en présentiel en 2020, c'est la présente assemblée qui prend congé de Pascal Pörner, qui a quitté le comité.

Markus Hug remercie Pascal Pörner pour son engagement de longue haleine au sein du comité de la STEP et pour l'agréable collaboration. Un cadeau de départ lui est remis.

Pascal Pörner prend la parole pour souligner que les différentes fonctions qu'il a assumées pour les STEP Région de Morat et Seeland Sud lui ont toujours apporté beaucoup de satisfactions. Il exprime ensuite sa gratitude pour la confiance qui lui a toujours été témoignée.

La parole n'est plus demandée et Markus Hug clôt l'assemblée des délégués à 20h45. En raison de la situation sanitaire, les organisateurs ont renoncé à l'apéro.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR
L'EPURATION DES EAUX USEES
DE LA REGION DE MORAT

Le Président
Markus Hug

La Secrétaire
Silvia Sommer

